

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la HAUTE SAONE  
Commune de VREGILLE

PROCES VERBAL  
de la réunion du conseil municipal  
du 9 novembre 2016

Approuvé le 16 décembre 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	6
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	7
Date de la convocation :	4 novembre 2016
Date de l'affichage :	14 novembre 2016

L'an deux mil seize et le 9 novembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean François, maire.

**Présents :** M. BIGONVILLE Fabrice, Mme BOLE Danièle, Mme GIRARD Dominique, Mme CARRY Christine, Mme CUENOT Carole,

**Excusés :** M. MEILLER Patrick, (pouvoir à M. ABISSE Jean François), M. LAVIEZ Gilles, M. BARTHELEMY Maxime, M. MARTINEZ John, M. PAILLARD Marc-Antoine,

M. BIGONVILLE Fabrice a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation des PV des réunions des 17 mars et 27 avril 2016
- 2° - Attribution de l'indemnité de conseil et de budget au comptable du trésor
- 3° - Pouvoir au maire pour régulariser un acte avec le SIEVO
- 4° - Recrutement d'un agent recenseur
- 5° - Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement
- 6° - Questions diverses

\*\*\*\*\*

1° - Approbation des PV des réunions des 17 mars et 27 avril 2016

Un exemplaire de chaque procès verbal ayant été communiqué à tous les conseillers municipaux et aucune observation ou remarque n'étant formulée, ils sont approuvés à l'unanimité.

Approuvés à l'unanimité.

2° - Attribution de l'indemnité de conseil et de budget au comptable du trésor

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à la majorité de 6 voix et une abstention :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- D'accorder l'indemnité de conseil et de confection de budget aux taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. PALLA Laurent.

**Voté à la majorité**

### 3° - Pouvoir au maire pour régulariser un acte avec le SIEVO

Le maire indique que suite à la réalisation du nouveau réseau d'alimentation en eau potable par le SIEVO et afin de régulariser les actes notariés concernant les servitudes sur la parcelle section A n° 587 lieu dit « vignes de la maner » pour une surface de 5 ares et 72 centiares, il y a lieu de l'autoriser à effectuer les démarches et signer tous les documents utiles à la régularisation.

**Voté à l'unanimité**

### 4° - 5° - Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement et recrutement d'un agent recenseur

Le maire indique que la commune de VREGILLE est concernée par le recensement de la population au cours de l'année 2017. Pour réaliser cette enquête, il y a lieu de désigner un coordinateur communal et de recruter un agent recenseur.

Le maire propose de désigner Mme BOLE QUEFFELEC Danielle comme coordinateur communal car elle a déjà réalisé ces enquêtes.

Il propose de recruter Madame DURAFFOURG Martine comme agent recenseur.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, Mme BOLE QUEFFELEC domiciliée à VREGILLE, est désignée coordinateur communal.

Madame DURAFFOURG Martine, domiciliée à VREGILLE, née le 5 avril 1951 est recrutée en qualité d'agent recenseur pour la période du 4 janvier 2017 au 22 février 2017. Sa rémunération est fixée à 400 € pour la mission qui lui est confiée.

**Voté à l'unanimité**

### 5° - Questions diverses :

Le maire indique qu'il a reçu un courrier émanant d'habitants de la commune lui signalant que trois chats avaient été écrasés dans la rue des Varennes suite à la vitesse excessive de certains véhicules. Il précise qu'un rappel au civisme et au respect de la vitesse en agglomération sera effectué. En cas de danger si les faits se perpétuent, il sera envisagé d'installer des ralentisseurs dans la commune.

L'aménagement du cimetière sera envisagé lors de la prochaine réunion.

Un tour de table est organisé pour répondre aux questions des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire

Fabrice BIGONVILLE

A VREGILLE, 14 novembre 2016  
Le maire

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents

